

Annexe 122 : Demande contrôle sur ouvrage global Pour prorogation de deux ans

B2C rev 004

A RENSEIGNER EN LETTRES CAPITALES ET LISIBLES

**Demande de contrôle sur ouvrage global pour les personnes certifiées avant le 1^{er} janvier 2020
souhaitant proroger de deux ans la certification**

Numéro de certifié chez B2C : n°

Civilité : Mme Melle Mr

NOM DU CANDIDAT : PRENOM :

Date de naissance :

TRANSFERT de certification : oui /non (barrer la mention inutile)

❖ Coordonnées personnelles

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable : Fax :

Email :

❖ Coordonnées professionnelles

SOCIETE :

Nom du responsable :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable : Fax :

Email :

N° SIRET :

❖ Adresse de facturation (si différente des coordonnées personnelles ou professionnelles)

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :



Annexe 122 : Demande contrôle sur ouvrage global Pour prorogation de deux ans

B2C rev 004

1 Certification(s) concernée(s) par la demande de prorogation de 2 ans

Domaine de certification		Cocher les certifications souhaitant être prorogées
Amiante	SANS mention	<input type="checkbox"/>
	AVEC mention	<input type="checkbox"/>
Plomb sans mention		<input type="checkbox"/>
Energie (DPE)	SANS mention	<input type="checkbox"/>
	AVEC mention	<input type="checkbox"/>
Electricité		<input type="checkbox"/>
Gaz		<input type="checkbox"/>
Termites Métropole		<input type="checkbox"/>
Termites DROM-COM		<input type="checkbox"/>

Annexe 122 : Demande contrôle sur ouvrage global Pour prorogation de deux ans

B2C rev 004

2. TARIF CONTROLE SUR OUVRAGE GLOBAL

800€HT* par Contrôle sur ouvrage global et par module

* Cas des contrôles sur ouvrage global :

1. Si plusieurs contrôles s'effectuent le même jour sur le même bien ou dans un rayon de 20 km par rapport au premier bien alors le prix est dégressif. (Prévoir 100€ HT par module supplémentaire)
2. Si plusieurs contrôles s'effectuent le même jour et dans un rayon de 20 km à 60 km par rapport au premier bien, alors le prix est dégressif. (Prévoir 200€ HT par module supplémentaire)
3. Si plusieurs contrôles s'effectuent le même jour et au-delà de 60 km par rapport au premier bien, alors le prix de chaque contrôle sur ouvrage passe à 800€HT

Les frais du contrôle sur ouvrage global sont à régler sous quinze jours à la réception de la facture B2C.

A défaut de règlement ou de réception des éléments, le CSOG ne sera pas réalisé et la certification ne sera pas prorogée.

3. L'APPLICATION DU CONTROLE SUR OUVRAGE GLOBAL

Pour les personnes certifiés avant le 1^{er} janvier 2020, la certification peut être prorogée de deux ans, sous réserve de la réussite au contrôle sur ouvrage global et d'avoir réalisé les surveillances documentaires et contrôle sur ouvrage tels qu'exigés par les arrêtés du cycle de 5 ans, avant la fin du cycle.

4. MODALITE DU CONTROLE SUR OUVRAGE GLOBAL

Les modalités, les étapes, le déroulement du contrôle sur ouvrage sont décrits dans l'annexe 74.

5. LES RESULTATS DU CONTROLE SUR OUVRAGE GLOBAL

Les résultats du contrôle sur ouvrage global sont décrits dans l'annexe 74.

6. APPEL ENVERS UNE DECISION DE CERTIFICATION

En cas d'appel envers une décision prise en matière de certification, les modalités sont décrites en annexe 75 et disponible sur le site internet B2C.

Annexe 122 : Demande contrôle sur ouvrage global Pour prorogation de deux ans

B2C rev 004

7. RETRAIT ET SUSPENSION DE CERTIFICAT

6.1 Suspension de certificat

- Les modalités de suspension sont décrites en annexe 21 (disponible sur le site internet B2C)

6.2 Retrait de certificat

- Les modalités de retrait sont décrites en annexe 18 (disponible sur le site internet de B2C)

8. CONDITION PROROGATION DE CERTIFICATION

Cette demande de contrôle sur ouvrage global doit parvenir au moins 6 mois avant la fin de l'échéance de la certification. Si le contrôle sur ouvrage ne peut avoir lieu avant l'échéance ou si le résultat de ce contrôle n'est pas validé ou si ce résultat ne peut être établi avant l'échéance de la certification, la certification ne pourra pas être prorogée de 2ans.

Merci de cocher les cases ci-dessous :

- Je reconnais avoir pris connaissance et accepte, sans réserve, les conditions de réalisation du CSOG et adresse le règlement à réception de la facture de B2C, pour le suivi et la réalisation du contrôle sur ouvrage global
- Je suis informé que si le contrôle sur ouvrage ne peut avoir lieu avant l'échéance de la certification ou si le contrôle n'est pas validé ou si le résultat ne peut être établi avant l'échéance de ma certification, la prorogation de ma certification de 2 ans, ne pourra pas être effective.

Date, Nom et Prénom
Signature du candidat

Date, Nom et Prénom
Signature et cachet de l'employeur

Date, Nom et Prénom
Signature et cachet de l'organisme payeur